



REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 04 MARS 2009 PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur Jacques MAUGEIN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jean-Marie DARMIAN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Franck MAURRAS	Conseiller Communautaire
Monsieur Robert QUERON	Conseiller Communautaire
Monsieur Franck RAYNAL	Conseiller Communautaire
Monsieur Alain RENARD	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jean-Pierre TURON	Conseiller Communautaire

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Gérard CESAR	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Gérard CHAUSSET	Conseiller Communautaire
Monsieur Henri LAURENT	Conseiller Général de la Gironde
Madame Arielle PIAZZA	Conseillère Communautaire
Monsieur Robert PROVAIN	Conseiller Général de la Gironde

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Madame Françoise BEGUE	SMEGREG
Monsieur Guy CERCELLIER	Payeur départemental
Monsieur Bruno de GRISSAC	SMEGREG
Madame Corinne HERBET	SMEGREG
Monsieur Christophe LADURELLE	Conseil Général de la Gironde
Monsieur Frédéric LAPUYADE	SMEGREG
Monsieur Mickaël MORA	CUB

La séance est ouverte à 11h00 par Monsieur Jean-Pierre TURON, Président du Syndicat Mixte.

1. Procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2009

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Programme d'études 2009

A la demande du Président, Bruno de GRISSAC présente le programme d'études 2009 conforme aux orientations budgétaires retenues lors de la réunion du 21 janvier 2009.

- **Etudes menées dans le cadre des missions statutaires du SMEGREG**

Au-delà des études en cours, l'essentiel de l'activité sera consacré à la fourniture d'éléments nécessaires aux deux partenaires associés afin d'arrêter le choix des solutions de substitution structurantes et de se positionner sur la question de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du ou des scénarios retenus.

Une synthèse générale de toutes les études relatives aux substitutions structurantes menées par le SMEGREG depuis sa création est en cours d'élaboration. Disponible pour l'été, elle présentera les scénarios envisageables dans le respect des prescriptions du SAGE et fera l'objet d'une présentation au comité syndical lors d'une réunion spécifique avant d'être transmise aux deux partenaires associés dans le SMEGREG et aux autres grands acteurs de la gestion de l'eau.

Monsieur TURON évoque la nécessité de prendre en compte l'évolution de la population et, en particulier, sur sa répartition spatiale qui a une grande influence sur les questions liées à l'alimentation en eau.

Le délai d'élaboration de la synthèse est lié à l'avancement de l'étude menée par Lyonnaise des Eaux (« Bi'eau »). A la demande de Monsieur RENARD, Monsieur LAPUYADE indique que les rapports d'avancement de ce projet sont progressivement transmis au SMGREG.

Monsieur de GRISSAC rappelle que cette solution est intéressante mais indique que si elle s'avérait non faisable, il conviendrait de trouver d'autres ressources de substitution. En effet, il convient de réactualiser l'objectif de 15 millions de mètres cube figurant dans le SAGE et de prendre en considération les besoins nouveaux liés en premier lieu à l'évolution de la population.

Monsieur TURON réaffirme la complémentarité des projets étudiés par le SMEGREG et de cette proposition.

Monsieur de GRISSAC présente le contenu proprement dit des études prévues pour 2009. Si jusqu'à présent les études ont porté pour l'essentiel sur les ressources et les besoins, les études à venir consisteront pour l'essentiel à des analyses juridiques, économiques et financières, à la fois pour éclairer les choix entre les scénarios de substitution et pour la consolidation du mécanisme d'accompagnement économique à l'occasion de la révision du SAGE.

Puis les études en cours sont rappelées :

- grille analyse performance réseaux (CEMAGREF) ;
- schéma d'alimentation en eau du sud Gironde ;
- recherche de ressources nouvelles en sud Gironde-Villagrains ;
- expertise du projet Bi'eau.

Il n'est donc pas possible de proposer pour 2009 un programme d'études clairement défini mais il vous est proposé de réserver une enveloppe budgétaire pour des expertises ponctuelles visant à apporter dans les meilleurs délais des réponses aux questions posées par les grands partenaires dans le processus de maturation des décisions.

- **Etudes menées pour le compte de la CLE du SAGE Nappes profondes**

Monsieur de GRISSAC rappelle que la révision du SAGE a été décidée pour respecter les obligations et les délais imposés par les récentes évolutions de la législation.

Monsieur TURON demande si, dans le cadre de cette révision, l'Agence de l'Eau Adour Garonne prévoit une participation.

Monsieur de GRISSAC répond par l'affirmative et indique qu'une rencontre est prévue dans les prochains jours avec l'Agence pour examiner les modalités d'aide financière sur ces prestations externalisées et en régie.

Les prestations à prévoir pour la révision du SAGE sont ensuite détaillées. Est rappelée la nécessité de définir des scénarios pour la prise en compte des enjeux liés au changement climatique (modification des conditions d'alimentation des nappes, modifications des usages et transfert des prélèvements vers les ressources profondes) et aux évolutions démographiques (nombre d'habitant et répartition spatiale).

Monsieur RENARD rappelle l'importance de ces sujets et indique qu'à l'occasion des « journées départementales de l'eau » qui auront lieu en mars 2010, un atelier portera sur ce thème à travers une approche comportementaliste.

Monsieur TURON regrette le manque de cohérence dans les propos relatifs à la répartition spatiale des populations selon l'origine du discours.

Monsieur RENARD confirme l'importance et la complexité de ce sujet. Il rappelle qu'il ne suffit pas de prévoir la capacité d'accueil mais qu'il faut également se poser la question du développement ou de la régression de l'activité économique et donc des emplois.

Monsieur de GRISSAC rappelle que le seul raté dans le SAGE en cours de mise en œuvre est la prospective de populations. Les résultats du SAGE jugés à l'aune de ces prévisions sont mauvais alors qu'ils sont bons si l'on prend en compte l'évolution réelle de la population. De plus, pour choisir entre les scénarios de desserte à partir des ressources de substitution, il faudra disposer d'hypothèses fiables de répartition spatiale des besoins.

Monsieur MAUGEIN indique que le sujet est encore plus complexe car la consommation moyenne en eau est plus faible des deux tiers dans les territoires qui bénéficient de l'assainissement collectif par comparaison à ceux qui ne sont pas desservis. Au delà de l'évolution de la répartition des populations, l'équipement des territoires en assainissement collectif influencera les besoins futurs. De plus, la politique nationale ou du bassin en matière de développement de l'assainissement collectif en milieu rural n'est pas très lisible.

Monsieur de GRISSAC rappelle qu'une synthèse des études et la présentation des solutions de substitution seront prochainement présentées en réunion dédiée du comité syndical pour validation avant transmission aux partenaires.

3. Budget primitif 2009

Madame BEGUE présente le projet de budget primitif 2009 qui s'équilibre à 974 000 €. Il convient de noter que la participation des deux partenaires fondateurs du SMEGREG est augmentée et que les résultats 2008 seront repris dans le cadre du budget supplémentaire.

Monsieur de GRISSAC rappelle que, sur les études, l'Agence de l'Eau apporte à minima 50% de subvention et au maxi 70%. En conséquence, l'inscription de ces subventions dans le budget supplémentaire se traduit par une augmentation importante du volume global du budget.

Le Comité Syndical adopte le projet de budget primitif qui lui a été présenté.

4. Commission Locale d'Information Nucléaire du Blayais

A la demande de Monsieur TURON, Monsieur MAUGEIN expose les missions de cette commission, le fonctionnement de la centrale nucléaire et les motivations qui ont amené le Président du Conseil général de la Gironde à proposer à notre établissement un siège au sein de cette commission.

Monsieur MAUGEIN rappelle le contexte réglementaire et les actes administratifs relatifs aux prélèvements, usages et rejets d'eau de la centrale. L'existence d'une industrie de ce type pouvant perturber la qualité des eaux superficielles.

Monsieur PROVAIN demande si une étude globale de l'impact de cette industrie sur les ressources en eau a été menée dans la vallée de la Garonne. Monsieur MAUGEIN indique que des études ponctuelles ont été réalisées mais rien de global à cette échelle.

Monsieur TURON demande ce qui, du point de vue du Président de la Commission, est souhaité en matière de représentation du SMEGREG à la CLIN. Monsieur MAUGEIN indique que même si certains élus du SMEGREG ont fait connaître leur intérêt pour siéger à la CLIN, le souhait de la Commission est de se doter d'une capacité d'expertise en matière d'hydrogéologie et c'est donc un technicien qui est souhaité.

Monsieur RENARD pense que la CLIN a besoin d'une compétence technique.

Monsieur TURON propose que le directeur du SMEGERG soit désigné pour siéger à la CLIN et demande son avis à Monsieur de GRISSAC. Celui-ci confirme son intérêt pour le sujet et accepte la mission dans la mesure où il s'agit d'une demande du Comité et sous réserve que cette mission soit inscrite sur sa fiche de poste.

Après en avoir délibéré, considérant que la proposition de siéger à la CLIN du Blayais est motivée le souhait de disposer d'une capacité d'expertise en matière d'eaux souterraines, le Comité Syndical décide de proposer la désignation de Monsieur Bruno de GRISSAC, directeur du SMEGREG, pour siéger dans le collège des personnes qualifiées et représentants du monde économique au titre de ses compétences en hydrogéologie et en matière de gestion des eaux souterraines. Le Comité demande que la fiche du poste de directeur soit modifiée pour prendre en compte cette activité supplémentaire.

5. Suivi piézométrique sur les forages réalisés par le SMEGREG

Monsieur de GRISSAC explique que les forages de reconnaissance réalisés par le SMEGREG présentent quasi systématiquement un intérêt pour le suivi des nappes profondes. Ces ouvrages sont équipés temporairement de matériels autonome de suivi, le temps de leur intégration dans un réseau permanent. Il convient d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition des ouvrages réalisés par le SMEGREG pour leur intégration dans un réseau de suivi existant.

Monsieur TURON souhaiterait que soit présenté au Comité un état des lieux complet des réseaux de suivi des nappes profondes de Gironde. Monsieur RENARD propose que le Conseil Général présente le dispositif existant qui s'inscrit dans le cadre d'une collaboration avec le BRGM et qui a fêté ses 50 ans en 2008.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise le Président à engager les démarches et à signer tous documents relatifs à l'intégration des forages réalisés par le SMEGREG dans un réseau de suivi existant.

6. Remplacement d'un agent en congé maladie

Monsieur de GRISSAC expose le cas de Madame PALAU, adjoint administratif, qui assure le secrétariat de l'établissement et qui est en arrêt maladie depuis le 1^{er} décembre 2008. Son arrêt étant susceptible de se prolonger, il convient de pourvoir à son remplacement en créant un emploi temporaire au moins à mi-temps.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise le Président à engager les démarches et à signer tous documents pour procéder au remplacement de l'agent en arrêt maladie.

7. Questions diverses

- ✓ Monsieur de GRISSAC informe les membres du comité syndical que le SMEGREG a été tardivement sollicité par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur le projet de SDAGE ; l'avis doit être remis avant le 11 mai prochain.

Monsieur RENARD suggère d'organiser une réunion entre les services de la Communauté Urbaine de Bordeaux, du Conseil général de la Gironde et du SMEGREG en vue de mettre les avis en cohérence.

Monsieur de GRISSAC propose que le SMEGREG ne se prononce que sur les questions concernant ou ayant un impact sur la gestion des eaux souterraines. Le principe est validé.

- ✓ Monsieur de GRISSAC informe les membres du comité syndical que le SMEGREG a fait récemment l'objet d'un contrôle sur pièces de l'URSSAF.

A cette occasion, l'URSSAF recommande notamment que soient déclarés comme un avantage en nature la mise à disposition des agents d'ordinateurs portables et de téléphones portables.

Monsieur RENARD fait remarquer que cette mise à disposition est liée à une nécessité de service et suggère qu'un rapport soit inscrit pour délibération à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité syndical.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Bordeaux, le 25 mars 2009

Le Président

Jean-Pierre TURON